



**Séance extraordinaire du comité exécutif
du vendredi 13 septembre 2019**

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1197159002

Accorder un contrat pour le service de tri et de mise en marché de matières recyclables de l'agglomération de Montréal

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.002 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1195372004

Approuver une prolongation de bail d'un emplacement situé au Complexe environnemental Saint-Michel

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Domaine public

CE Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité - 1198463001

Édicter, en vertu du Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026), une ordonnance modifiant l'annexe A de ce règlement afin d'inclure les sites de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

40.002 Règlement - Adoption

CM Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1190867001

Adopter un règlement modifiant le règlement 16-082 - Tenue d'une consultation publique

40.003 Ordonnance - Domaine public

CE Service de l'urbanisme et de la mobilité - 1197999002

Édicter, en vertu du Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026), une ordonnance modifiant le nombre maximal de permis d'exploitation délivrés par la Ville.

40.004 Règlement - Adoption

CM Service de l'urbanisme et de la mobilité - 1198463003

Règlement modifiant le Règlement 19-026

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance